



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

intérieur, outre-mer et collectivités territoriales : personnel

Question orale n° 123

Texte de la question

M. Alain Gest attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la situation de la sous-préfecture de Montdidier. Le sous-préfet de Montdidier a quitté ses fonctions le 17 septembre 2007 dans le cadre des mouvements au sein du corps préfectoral. Depuis cette date, M. le sous-préfet de Péronne assure l'intérim. Cette situation de transition tend à se prolonger au-delà d'un délai raisonnable, ce qui a pour conséquence de susciter de vives inquiétudes quant au remplacement du sous-préfet de Montdidier. Or la sous-préfecture de Montdidier tient une place essentielle au sein de ce territoire rural. En effet, la proximité des services de l'État est tout particulièrement appréciée des élus ruraux, mais aussi d'une population en proie à des difficultés économiques et sociales très prononcées, et qui dispose ainsi d'une écoute et d'un soutien privilégié. Après l'annonce de la suppression du tribunal d'instance de Montdidier, l'absence de nomination d'un nouveau titulaire au poste de sous-préfet aurait pour conséquence d'accroître le sentiment d'abandon des services publics et de fragiliser un peu plus les populations concernées. Afin de lever les craintes qui pèsent sur la pérennité des services de l'État à Montdidier, il souhaiterait qu'elle lui apporte des garanties quant à la nomination d'un nouveau sous-préfet au sein de cet arrondissement dans les plus brefs délais.

Texte de la réponse

NOMINATION DU SOUS-PRÉFET DE MONTDIDIER DANS LA SOMME

M. le président. La parole est à M. Alain Gest, pour exposer sa question, n° 123, relative à la nomination du sous-préfet de Montdidier dans la Somme.

M. Alain Gest. La sous-préfecture de Montdidier n'a plus d'occupant depuis le 17 septembre 2007, date à laquelle le sous-préfet de Montdidier a quitté ses fonctions dans le cadre des mouvements au sein du corps préfectoral.

Depuis cette date, le sous-préfet de Péronne assure l'intérim. Nous connaissons bien ce genre de situation car chaque départ de sous-préfet occasionne des périodes de transition plus ou moins longues mais, quoi qu'il en soit, trop longues selon nous. Or la situation présente tend à se prolonger au-delà d'un délai raisonnable, ce qui a pour conséquence de susciter de vives inquiétudes quant à la pérennité de la sous-préfecture de Montdidier. En effet, la proximité des services de l'État est tout particulièrement appréciée des élus ruraux - 150 communes sont concernées -, mais aussi d'une population en proie à des difficultés économiques et sociales importantes et qui dispose ainsi d'une écoute et d'un soutien privilégié.

Après l'annonce de la suppression du tribunal d'instance de Montdidier au 1er janvier 2010, l'absence de nomination d'un nouveau titulaire au poste de sous-préfet donnerait le sentiment d'un nouveau recul de la place de l'État sur le territoire national et aurait pour conséquence de fragiliser un peu plus les populations concernées.

Afin de lever les craintes qui pèsent sur la pérennité des services de l'État à Montdidier, pouvez-vous nous apporter des garanties quant à la nomination d'un nouveau sous-préfet au sein de cet arrondissement dans les plus brefs délais ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des sports.

M. Bernard Laporte, *secrétaire d'État chargé des sports*. Vous venez de faire part, monsieur le député, de vos préoccupations sur la situation de la sous-préfecture de Montdidier. Le poste de sous-préfet de l'arrondissement de Montdidier est en effet vacant depuis septembre 2007. Son titulaire a été nommé sur un autre poste au bout de deux ans, ce qui est conforme à la durée moyenne d'affectation des sous-préfets à un arrondissement. L'intérim étant assuré par le sous-préfet de Péronne, la présence de l'État n'est donc pas remise en cause dans cet arrondissement. Les caractéristiques économiques et sociales ainsi que les besoins des élus et de la population sont bien pris en compte. Le Gouvernement a le plaisir de vous annoncer que la nomination du nouveau représentant de l'État interviendra au cours du prochain trimestre.

M. le président. La parole est à M. Alain Gest.

M. Alain Gest. Je vous remercie de cette information. Je souhaite en effet que le représentant de l'État soit bien un sous-préfet, car je me suis laissé dire qu'il y avait d'autres possibilités.

Données clés

Auteur : [M. Alain Gest](#)

Circonscription : Somme (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 123

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2008, page 409

Réponse publiée le : 23 janvier 2008, page 364

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 janvier 2008